

Données

À l'origine, les fonctions proposées pour le groupe sont les suivantes :

- Reflexion commune au sujet de la mer pouvant permettre de situer la ligne générale du CEMA et de conduire à des projets nouveaux ou idées nouvelles. Cette réflexion ferait appel à la pensée de chacun aussi bien personnelle que technique.
- Les deux autres sont liées à l'association (voir annexe).
 - Moyen de liaison entre les personnes qui travaillent au CEMA et le conseil d'administration.
 - un pouvoir : sélection du conseil d'administration.

Analyse

- Si le comité de perfectionnement a la responsabilité de sélectionner les quelques personnes qui feront fonctionner le CEMA, il doit le faire en toute connaissance de cause :
- il doit donc connaître ces personnes
 - il doit connaître par lui-même l'attitude de ces personnes par rapport au CEMA et aux décisions du conseil d'administration.

- ③
- > En sélectionnant une équipe qu'il place à la tête du CEMA, le comité de perfectionnement remet son sort entre les mains du conseil d'administration. Il semble donc normal qu'il exprime son point de vue au sujet des projets, orientation des programmes, contrats, délégations de pouvoir dans lesquels il est directement impliqué et que le conseil d'administration en tienne compte dans ses décisions.
 - > L'éventualité que le comité de perfectionnement puisse apporter une contribution d'idées techniques aux programmes, renforce encore cette nécessité.



Conclusion: le comité de perfectionnement, tel qu'il a été défini devrait, pour fonctionner de façon cohérente, exprimer son point de vue avant que les décisions soient prises par le conseil d'administration ou ceux à qui il a donné pouvoir.

Ceci, à propos des grandes étapes de la vie du CEMA: projets, contrats, délégation de pouvoir, orientation des programmes...etc.

- > les projets ne sont pas élaborés instantanément. Ils proviennent de contacts, d'événements qui ont lieu toute l'année. Le comité de perfectionnement a donc intérêt à en discuter dès leur naissance.
- > C'est aussi au cours de la vie de tous les jours qu'interviennent les idées, les réflexions à propos des formes de travail, le désir des uns et des autres de suivre un cours ou d'étudier une question plus à fond

→ Conclusion: Pour que ce groupe soit vivant et qu'il ait une action réelle, il faudrait qu'il se manifeste tout le long de l'année et à propos de toutes les questions concernant la vie intérieure du CEMA.

3^{ème} point : Pour que ce groupe soit constructif, il doit pouvoir tout envisager avec une totale liberté d'expression. Toute question doit être considérée et trouver une réponse

La question des COF - Calypso.

(5)

Par sa fonction de sélectionner le conseil d'administration du CEMA, le comité de perfectionnement risque de porter l'étiquette CEMA dans ses statuts.

Cependant les COF, dont fait partie la plupart de ceux qui naviguent et des plongeurs, occupent autant de personnes que le CEMA et dans des activités qui souvent sont non seulement liées mais quelquefois confondues.

De plus le CEMA se présente comme constructeur d'un matériel que les COF utilisent dans les expéditions.

→ Il apparaît donc indispensable d'incorporer les COF au comité de perfectionnement du CEMA.

Composition du comité de perfectionnement

Données

A l'origine il avait été proposé

- 4 personnes du conseil d'administration.
- 4 personnes de l'extérieur
- 4 personnes du CEMA actif.

Analyse

- Les membres du conseil d'administration

> On ne sait pas s'ils habiteront Marseille, s'ils seront accessibles facilement.

> On ignore si le conseil d'administration se réunira effectivement pour les décisions concernant la vie du CEMA ou s'il n'interviendra que deux ou trois fois par an déléguant ses pouvoirs le reste du temps.

> Dans ce dernier cas, lors des discussions concernant les questions intérieures, les membres du conseil d'administration ne sont là que pour information.

● Les personnes de l'extérieur

> le rôle des personnes de l'extérieur: apporter le point de vue de quelqu'un qui n'est pas impliqué dans le CEMA.

> La première possibilité, c'est celle d'invités: experts ou représentants de formes de pensées différentes (architectes, artistes ... etc. -)
Ces personnes ne peuvent être mêlées à la sélection du conseil d'administration.
De plus leur rôle d'invités oblige à les recevoir.
Le groupe est donc ouvert vers eux et perd son équilibre.

> La deuxième possibilité, c'est celle de familles, qui connaissent bien le CEMA. On voit mal encore pourquoi ces personnes sélectionneraient un conseil d'administration dont les décisions ne les concernent pas.
De plus elles perdent par ces liens une partie de leur apport extérieur: ce sont des membres du CEMA privilégiés.

Conclusion : Pour apporter un point de vue vraiment neuf, les personnes de l'extérieur devraient être des invités, ce qui semble exclure leur présence régulière dans le comité de perfectionnement.

C'est lors de la réflexion commune au sujet de la mer dont il a été parlé plus haut, que ces contacts s'avèrent les plus utiles et pourraient être envisagés systématiquement.

Le comité de perfectionnement étant en construction, se définira lui-même expérimentalement ; ce que l'on va poser, ce sont des principes généraux pour sa composition :

- > Etant donné la variété des sujets abordés, il ne peut y avoir de représentants fixes.
- > Pour que les discussions soient efficaces et que tous y participent, ceux qui ont quelque chose à présenter sont là.
- > La présence de la direction dans ce groupe est nécessaire par son point de vue et les données qu'elle apporte.

- > Soit nécessaires également pour diffuser les résultats des discussions un représentant au moins de chaque lieu de travail : actuellement Base sous marine, Villa Lily, COF en tant que personne participant aux expéditions, Quai de la grande Bique.
- > Si les membres du conseil d'administration ne sont conviés aux discussions que pour information (questions inhérentes), le fait qu'ils ne soient pas disponibles ne doit pas entraver la réunion du comité de perfectionnement.
- > Lors des discussions, limiter le nombre des personnes présentes à 12.
- > Dans ses interventions auprès du conseil d'administration et lors des grandes étapes de la vie du CEMA, la composition de ce groupe pourrait être la suivante :

8 personnes CEMA-COF dont la direction
4 membres du conseil d'administration.

Annexe : Résumé du fonctionnement de l'association :

Le CEMA est une association comprenant environ 120 membres qui sont des personnes ne travaillant pas au CEMA.

L'assemblée générale des membres du CEMA élit pour 3 ans un conseil d'administration (8 à 12 personnes). Ce conseil sélectionne parmi ses membres un bureau directeur comprenant président, vice-président, secrétaire, trésorier.

C'est ce conseil qui a tous les pouvoirs dans l'association ; il peut cependant en déléguer tout ou une partie à des Vars.